



Animal blessé pension

Par Vanina

Bonjour,

Nous avons récupéré notre chat à la pension, après un séjour de deux semaines, blessé. Les personnes de la pension pour chat nous ont indiqué qu'elles l'avaient retrouvé trois ou quatre jours avant ce jour-là avec la queue coupée : l'extrémité de la queue à un endroit de son box et du sang à l'autre bout du box. Elles n'ont pas pris la peine de nous informer de la situation lorsque l'incident est survenu. Elles nous ont affirmé avoir désinfecté la blessure et nous ont montré que son os sortait du bout de la queue.

Le vétérinaire nous a indiqué qu'aux vues du type de blessure, tout indiquait que notre chat avait dû se coincer la queue et tirer pour se libérer, ce qui aurait arraché son extrémité. Notre chat doit se faire opérer afin que sa queue puisse se refermer et cicatriser.

Nous avons contacté la pension afin de leur demander si leur assurance pouvaient prendre en charge les frais vétérinaires puisque l'incident a eu lieu au sein de leur établissement mais elles soutiennent que ce n'est pas possible que notre chat se soit fait mal là-bas, qu'il devait avoir une ancienne blessure faite chez nous qui aurait nécrosé et le bout de queue serait tombé suite à cela (ce qui va à l'encontre de ce qu'affirme le vétérinaire et il allait très bien lorsque nous l'avons laissé).

Merci d'avance pour votre retour.

Par Nihilscio

Bonjour,

Seul un vétérinaire ayant examiné le chat serait capable de donner un avis.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez demander à la pension par courrier RAR un dédommagement pour les frais vétérinaires. Mais ils peuvent refuser un arrangement amiable, ensuite le seul recours sera via la justice... avec des frais et un résultat non garanti.

Autre option : signaler à la DGCCRF l'accident du chat et le refus par la pension d'indemniser.

[url=https://signal.conso.gouv.fr/]https://signal.conso.gouv.fr/[/url]